Mairie de
Saint-Séverin

Photo © Mairie Saint-Séverin La nouvelle équipe municipale.

BIS n° 33

Août 2020

Bulletin d'Informations Séverinois

Retrouvez nos informations sur

www.saintseverin.fr

www.facebook.com/SaintSeverin16390

« Bulletin d'Informations Séverinois n°33 », édité par la Mairie de Saint-Séverin. Directeur de la publication : Patrick Gallès, Maire. Rédaction : Stéphanie Favrais, Patrick Gallès, Josie Merzeau. Conception : Stéphanie Favrais. Impression : Chalais Imprimerie F. Berton ☎ 05 45 98 11 21. Tirage : 550 exemplaires. Crédits photos : Mairie Saint-Séverin, CdC Lavalette Tude Dronne, Charente Libre. Dépôt légal enregistré au TGI d'Angoulême - Sve Dépôt de Presse Réf. R : 16/2002-L1. Date de parution : 9 août 2020.

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE ..... Page 2

L'ÉTAT CIVIL ..... Pages 3 et 4

LE BUDGET PRIMITIF ..... Pages 5 et 6

LES TRAVAUX ..... Pages 7 à 9

LES BRÈVES ..... Pages 10 à 16

Dossier spécial ..... Pages 17 à 24
Les élections municipales
La CdC Lavalette Tude Dronne

LES ENTREPRISES ..... Pages 25 à 26

L'ACCUEIL DE LOISIRS ..... Page 27
L'ACCUEIL DES ADOS ..... Page 28

LES ASSOCIATIONS ..... Pages 29 à 32

LES INFOS PRATIQUES ..... Page 33
LES COUPS DE ♥ ..... Page 34

Le mot du Maire

Chers administrés,

C'est avec un très grand plaisir que je m'adresse à vous pour la première fois en tant que Maire dans cette édition estivale du BIS. Le 15 mars dernier, vous avez voté pour le renouvellement de l'équipe municipale et à ce titre, je remercie chaleureusement toutes les personnes qui se sont déplacées offrant ainsi à Saint-Séverin un taux de participation tout à fait honorable. Le conseil municipal devait s'installer le samedi suivant mais c'était sans compter la crise sanitaire et ce confinement généralisé sans précédent. Le 26 mai, l'installation du maire a pu se faire dans la salle des fêtes et je remercie les conseillers municipaux qui m'ont accordé leur confiance.

Alain Rivière pensait prendre une retraite bien méritée après les élections du 15 mars mais au lieu de ça, il a dû gérer cette crise inédite. De nombreuses mesures ont été mises en place afin de répondre au mieux à vos attentes : livret de crise COVID, distribution d'attestations de déplacements, contacts téléphoniques, distribution des masques du Département, etc. De même, des aides aux entreprises ou professions libérales frappées d'une fermeture administrative ont été initiées. Ce travail a aussi été possible grâce à l'engagement de notre personnel communal qui a permis de maintenir les services quand c'était autorisé.

Au nom du Conseil Municipal, je remercie vivement Alain pour cette gestion et plus largement pour les 20 ans passés à servir Saint-Séverin en tant que Maire. Durant toutes ces années, et avec les différentes équipes municipales, il n'a eu de cesse de transformer, de créer, de développer les services publics, d'embellir Saint-Séverin et tout ça dans une grande rigueur budgétaire.

> **Quand on s'engage dans la vie publique, le mandat de Maire est à mon avis le plus beau de tous.**

A l'heure où certains villages assistent impuissants à leur désertification, nous avons la chance d'habiter une commune qui a une grande variété de services et de commerces de proximité : un pôle médical, un pôle enfance jeunesse, une école à 5 classes, un centre de secours, une agence postale communale, une pharmacie, un bar restaurant, un snack, deux coiffeurs, une toiletteuse, un tabac presse, une agence immobilière, une boulangerie, un magasin de prêt à porter, une usine, un transporteur, etc. Nos entreprises, nos commerces et nos artisans sont notre force et c'est en consommant localement le plus possible que nous pourrons les accompagner dans cette épreuve.
Je pense également à nos associations qui font un travail formidable pour maintenir le lien social sur notre territoire rural et qui ont dû annuler la plupart des événements.

Après 20 ans de mairie, Alain a certainement dû avoir un pincement au cœur car il a laissé les clés d'une maison qu'il a si bien tenue. Nous saurons nous en montrer dignes et c'est avec la même détermination et la même rigueur acquises à ses côtés que nous continuerons d'administrer notre commune. Je veillerai également avec Sébastien Désage, le premier adjoint, à ce que Saint-Séverin conserve son influence dans la communauté de communes Lavalette Tude Dronne à qui de nombreuses compétences ont été déléguées.

Quand on s'engage dans la vie publique, le mandat de Maire est à mon avis le plus beau de tous. C'est le mandat de la proximité, du contact, de l'action concrète, des réalisations qui se voient et qui se touchent. Depuis de nombreuses années, et encore plus depuis la crise du coronavirus, la classe politique est discréditée, mais les français restent très attachés à leurs maires. Néanmoins, la confiance se mérite, pour cela je m'engage devant vous à mettre en œuvre tout le dynamisme et la rigueur nécessaires dans l'intérêt de la commune.

Pendant ce mandat, nous mènerons à terme les travaux déjà commencés puis nous mettrons en œuvre les projets énoncés dans notre programme. Nous avions, entre-autre, axé nos projets sur la santé, c'est plus que jamais d'actualité.

Au moment où j'écris ces lignes, la crise est loin d'être derrière nous. Les vacances entraînent forcément un peu d'insouciance, mais j'appelle à la plus grande vigilance et au strict respect des gestes barrières pour la sécurité de tous.

Mes adjoints et l'ensemble du conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne lecture de ce BIS, un très bon mois d'août et d'excellentes vacances pour celles et ceux qui ont la chance d'en prendre.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Amicalement
Patrick Gallès, le Maire

L'État civil

NAISSANCE

Le 1er mars
Victoire Thomas,

née à Saint-Michel,
fille de Marie-Aline
Gombault et Johann Thomas,
domiciliés 17 Le Cuq.

DÉCÈS

Le 16 mars	Dorothea Daucourt, propriétaire à Saint-Séverin.
Le 11 mai	Alice Blanc, 84 ans, domiciliée 2 Chantoiseau.
Le 5 juin	Jean Fauvel, 87 ans, domicilié 18 Le Maine Morand.
Le 13 juin	Henriette Bodet, 99 ans, domiciliée Résidence des Volubilis.

Nous inscrivons dans la rubrique «ÉTAT-CIVIL» les évènements familiaux (décès, naissance) que nous recevons des différentes mairies. Pour plusieurs raisons (personnes âgées en maison de retraite, changement de domicile, etc.), certains ne nous sont pas transmis. Aussi, si vous constatez une omission et que vous souhaitiez qu'elle soit publiée, merci d'avertir la mairie.

BAPTÊME CIVIL

Le 25 juillet
Anily Moreau,

fille de Gwendoline
et Thomas Moreau,
domiciliés 2 Chez Beaudet.

Ce 25 juillet, Patrick Gallès, nouveau Maire de la commune et de ce fait officier d'État civil, prenait les rênes de la cérémonie. « Ce premier baptême civil s'est déroulé dans une ambiance très chaleureuse que je n'oublierai pas » s'est-il exprimé.

Anily (en blanc) entourée de parrain et marraine, de papa et maman et des deux grandes soeurs.

Le budget primitif

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Le budget a été voté le 18 février 2020 par le Conseil Municipal. Il a été établi avec la volonté de :
- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- mobiliser des subventions auprès de l'État, du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents) de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Fonctionnement : 784 130 €

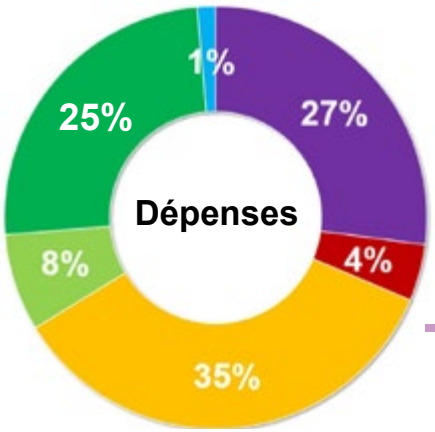

- Dépenses courantes : eau, électricité, assurances, etc : **213 050 €**
- Entretien bâtiments, voirie, matériel, fleurissement : **34 000 €**
- Frais de personnel, élus, formation : **274 600 €**
- Participations intercommunales, versement aux associations : **58 600 €**
- Fond de roulement, imprévus : **196 089 €**
- Intérêts des emprunts : **10 991 €**

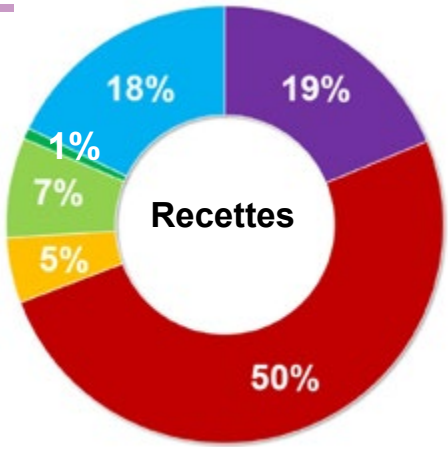

- **147 300 €** : Dotations de l'État
- **395 288 €** : Impôts payés par les administrés
- **38 000 €** : Remboursement sur charges de personnel
- **58 000 €** : Revenus des loyers communaux
- **6 521 €** : Recettes diverses
- **139 021 €** : Réserves années antérieures

Investissement : 637 284 €

Dépenses

Capital des emprunts	22 261 €
Travaux 16 rue de la Pavancelle	75 000 €
Travaux 18 rue du Périgord	305 000 €
Entretien bâtiments, matériel	39 512 €
Voirie hors marché	40 000 €
Défense incendie	2 000 €
Solde investissements 2019, imprévus	153 511 €

Recettes

Excédent 2019	334 856 €
Solde subventions 2019	89 927 €
Remboursement TVA 2019	56 000 €
Emprunt + subventions attendues	151 000 €
Taxe d'aménagement + divers	5 501 €

Le budget primitif

Analyse de la santé financière de la commune

Comme pour toute entreprise, le budget communal est analysé chaque année, ce qui permet d'apprécier la qualité de la gestion financière de la commune. Nous avons choisi de vous présenter 5 ratios qui permettent de comparer notre collectivité à la moyenne des communes de même taille.

Ratio d'autonomie financière

Le ratio « Produit des impositions directes + attribution de compensation positive de la CDC / recettes réelles de fonctionnement » donne une mesure de l'autonomie financière de la commune. Il met en effet en parallèle le produit issu des contributions directes et l'ensemble des recettes permettant le fonctionnement de la collectivité. Il faut signaler que ce ratio ressort à 60%.
Pour plus de la moitié des communes, le produit des contributions directes représente plus de 35% de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

Ce ratio est à 1,03. Il mesure le niveau de la pression fiscale exercée par la commune sur les habitants et les entreprises. Il se calcule en rapportant le produit des impositions directes au potentiel fiscal (calculé en multipliant chaque base des quatre taxes par les taux moyens nationaux). 1,01 pour la strate de notre commune.

Taux de dépendance financière

Le ratio « Dotation Globale de Fonctionnement + Dotation de Solidarité Rurale / recettes réelles de fonctionnement », permet d'apprécier le degré de « dépendance financière » de la commune aux principales dotations de l'État. Ce ratio est à 15,94%.

Les communes du département ont une dotation qui représente 23,35 % de leurs ressources. Ce qui nous rend de fait moins dépendant des restrictions de l'Etat.

Endettement par habitant

La dette de la commune représentera au 31 décembre 2020, 277€ par habitant quand la moyenne de la strate se situe à 599 €/hab. Ce ratio, considéré comme un indicateur de risque, mesure le niveau d'endettement de la commune. Pour autant, la seule utilisation de ce ratio s'avère insuffisante dans l'analyse de l'endettement communal puisqu'il est à rapprocher du ratio suivant.

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur très utilisé pour mesurer la solvabilité de la commune. Ce ratio compare le niveau de l'épargne brute (recettes moins dépenses de fonctionnement) qui sert à couvrir en priorité les remboursements de dette / à celui de l'encours de la dette.

Cet indicateur se mesure en années. Il permet de savoir en combien d'années la commune pourrait rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute. Il est généralement admis que le seuil critique, révélateur de tensions futures, est entre 10 et 12 ans. Les collectivités ont en moyenne une capacité de désendettement entre 5 et 7 ans. Pour Saint-Séverin, ce ratio est inférieur à 1,40 année. La commune peut donc emprunter sans aucune difficulté.

L'observation de ces cinq indicateurs utilisés pour l'analyse des finances communales met en évidence la très bonne santé financière de la commune de St-Séverin.

Les travaux des logements locatifs au 18 rue du Périgord se poursuivent

Et nos impôts ??

* Taxe d'habitation 7,37%
* Taxe foncière sur le bâti 20,89%
* Taxe foncière sur le non bâti 34,91%

Les taux de la taxe d'habitation et le foncier non-bâti sont très inférieurs à ceux observés dans notre environnement et au plan national ; en revanche, la taxe foncière sur les propriétés bâties est légèrement supérieure à la moyenne départementale qui est de 19,56%.

Ces taux sont inchangés depuis 2007 et se situent nettement en dessous des taux pratiqués par les communes de taille égale. La seule modification constatée provient de la revalorisation annuelle des bases, + 0,9% pour 2020, fixées par la Loi de Finance.

Les travaux

Début mars, dix tables basculantes et quarante chaises de couleurs ont été installées dans la salle de réunion qui se situe au-dessus de l'agence postale communale, au 16 rue du Périgord. Le mobilier a été commandé à la société Adequat pour un montant de 3 016,68 € TTC. Bruno Mercier et Jean-Clément Moreau se sont chargés de leur montage.

Mi-juin, le syndicat scolaire du Ribéracois a informé que des arbres gênaient la progression du bus rue de la Pavancelle, non loin du cabinet médical. Ni une, ni deux, les agents du service technique ont loué une nacelle pour deux jours et ont procédé à la taille des arbres.

Les travaux de réhabilitation du logement communal situé au 16 rue de la Pavancelle ont débuté en début d'année : les travaux de toiture, d'électricité, de plomberie ont été réalisés ainsi que l'isolation des murs.

Pour réparer le mur du cimetière qui menace de s'effondrer, des travaux de reconstruction ont été commandés à l'entreprise Laguillon pour un montant de 15 169 € TTC. Avant le début des travaux, la zone a été sécurisée et délimitée par un ruban de signalisation.

Missionnés par Charente Numérique, les techniciens ont passé les premiers câbles de la fibre optique qui devrait être opérationnelle sur la commune au 1er semestre 2023.

Remise en état de la Place Ladoire par l'entreprise SCOTPA pour un montant de 2 214 €.

Évolution du projet de continuité écologique de la Lizonne

Début juillet, Jean-Didier Andrieux, président du SRB (syndicat de rivières du bassin de la Dronne) présentait la première étape des travaux de rétablissement de la continuité écologique de la Lizonne aux élus des deux rives, Saint-Séverin pour la Charente et Saint-Paul-Lizonne pour la Dordogne. Le projet initial prévoyait cinq radiers pour rehausser le lit de la rivière qui, à cause de la chute d'1,80 mètres au passage à gué de Saint-Séverin, était un obstacle à la continuité écologique. Commencés en octobre, interrompus par les intempéries hivernales puis par la covid 19, les travaux se terminent.

Photo © Charente Libre.

« Trois radiers stabilisent désormais la rivière grâce à l'apport de 1000 tonnes de matériaux par l'entreprise Tallet et fils de Sarlande en Dordogne explique Jean-Didier Andrieux, pour un coût de 35 000 € financés à 60 % par l'agence de l'eau Adour-Garonne et 20 % par la région Aquitaine. A ce stade, ajoute le président le projet va être réajusté. Du fait de l'abandon du droit d'eau du moulin de Pisseloube et grâce à l'acquisition par le conservatoire des espaces naturels d'une parcelle à M. et Mme Guimard, un bras de contournement sera créé qui desimpactera en même temps le passage à gué et le déversoir du moulin de Pisseloube ».

La continuité écologique concerne 13 moulins en amont et concerne des particuliers et des collectivités.

Programme de voirie

Chaque année, la contribution de la commune aux dépenses de voirie s'élève à environ 29 000 € sur des travaux portés en maîtrise d'ouvrage par la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne, soit un coût annuel d'un peu moins de 1 000 € / km de voirie goudronnée. Après appel d'offres, et comme les quatre années précédentes, c'est l'entreprise SCOTPA qui a été choisie. Le programme 2019 n'a pas pu se faire l'an dernier, deux années de voirie ont donc été réalisées en 2020 :

Travaux prévus en 2019	
Localisation des travaux	**Montant TTC**
Riganaud	3 630,00 €
Le Peyrat	3 697,56 €
La Pierrière	1 035,60 €
Le Brandeau	5 076,36 €
L'Épine	4 332,60 €
Le Cuq	3 336,00 €
Le Ménéclier	5 484,00 €
Rue du Condroz	834,24 €
Le Colombier	1 166,64 €
TOTAL	**28 593,00 €**

Travaux prévus en 2020	
Localisation des travaux	**Montant TTC**
Rue du Stade	8 236,80 €
Le Portrait	5 348,16 €
L'Auzonne	5 244,24 €
Rue du 19 mars	1 645,68 €
Chez Merlet	5 000,00 €
Rue des Volubilis	3 551,04 €
TOTAL	**28 803,35 €**

Le méthaniseur en débat pour la première réunion du conseil

L'installation d'un méthaniseur au lieu-dit « la Jartre » à Saint-Séverin était mardi 23 juin, le premier sujet à l'ordre du jour de la première réunion du nouveau conseil municipal présidée par Patrick Gallès. Après rappel de l'historique, les conseillers se sont accordés pour voter unanimement une motion** demandant à V-Gaz, porteur du projet, de retirer le permis de construire à nouveau déposé le 28 mai 2020 et de tenir les engagements pris en janvier, à savoir :

- possibilité de statuer en même temps sur le permis de construire et le dossier ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement),
- étude de nouveaux lieux d'implantation pour éloigner le projet de la proximité du bourg comme le prévoyait en janvier la proposition de la secrétaire générale de la Préfecture,
- faisabilité d'installation de l'unité de méthanisation au lieu-dit « Jean Joli ».

La nouvelle équipe municipale lors du CM du 23 juin 2020.

**

La motion suivante soumise au vote du conseil municipal fait suite au nouveau dépôt de permis de construire de la société V-gaz, filiale de la SCAR, déposé le 28 mai 2020, au lieu-dit La Jartre concernant un bâtiment de 46,70 m² à usage de bureau et local électrique qui s'inscrit dans un projet de méthanisation qui, lui, est soumis à l'ICPE.

• Considérant que le nouveau conseil, élu le 15 mars 2020 et qui a pris ses fonctions le 26 mai 2020, n'a pas pu étudier le projet de méthanisation porté par la société V-Gaz en raison de la crise sanitaire,

• Considérant que le premier permis de construire déposé par la société V-Gaz avait été retiré le 14 janvier 2020 (voir compte-rendu du conseil municipal du 14 janvier 2020) sous proposition de Madame la Secrétaire générale de la préfecture afin que la société V-Gaz propose des solutions d'implantation alternative,

• Considérant qu'aucune étude écrite d'implantation alternative n'a été communiquée à la mairie depuis le 14 janvier 2020,

• Considérant que selon le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 14 janvier 2020, le conseil municipal de Saint-Séverin devait statuer de façon concomitante sur le permis de construire et sur l'ICPE,

• Considérant qu'à la date du 23 juin 2020, aucun élément complémentaire nouveau à l'ICPE n'est revenu en mairie,

• Considérant que le projet initial de la société V-Gaz au lieu-dit La Jartre se trouve à environ 500m du centre bourg de Saint-Séverin et à proximité immédiate de plusieurs riverains ;

• Considérant que dans un rayon d'un kilomètre du projet initial au lieu-dit la Jartre se trouvent de nombreux commerces et services (pôle médical, école, crèche, centre de loisirs, MAFPAH, etc.)

• Considérant que la commune de Saint-Séverin possède une superficie d'environ 15km² et est traversée par la conduite GRT Gaz,

• Considérant que des terrains situés au lieu-dit Jean Joli à Saint-Séverin et traversés par la conduite GRT Gaz pourraient constituer une alternative à l'implantation de l'unité de méthanisation de la société V-Gaz,

• Considérant que l'implantation au lieu-dit Jean Joli impacterait moins la population en raison d'un bâti d'une très faible densité et d'une distance de 2,2km avec le bourg de Saint-Séverin,

Le conseil municipal de Saint-Séverin demande :

– Le retrait du permis de construire déposé par la société V-GAZ le 28 mai 2020 afin que des études alternatives écrites d'implantation soient transmises à la mairie de Saint-Séverin comme la société s'y était engagée en retirant le premier permis le 14 janvier 2020.

– Que le permis de construire et l'ICPE puissent être examinés de façon concomitante comme cela avait été indiqué lors du conseil municipal du 14 janvier 2020.

– Que la société V-GAZ étudie la faisabilité d'une installation d'une unité de méthanisation au lieu-dit Jean Joli, lieu moins impactant pour la population de St-Séverin.

La gestion de crise Covid-19

En situation de crise, il est heureux de constater que dans notre petite commune la solidarité s'organise. Fini le chacun pour soi, les voisins s'entraident, s'appellent pour prendre des nouvelles. Les plus valides soutiennent ceux qui le sont moins.

Les actions de la mairie

Envers les aînés d'abord et la population ensuite

Dans cette crise sanitaire sans précédent, préserver la santé des aînés a été la préoccupation première des élus en place. Les personnes de 70 ans et plus, les plus vulnérables, ont reçu consignes et numéros de téléphones utiles sous forme d'un petit livret papier (voir photo ci-contre) exhortant chacun au respect des consignes sanitaires. La mairie s'est aussi inquiétée individuellement des besoins et de la santé de chacun.

Pour les actifs, le site internet de la commune reprenait les termes du livret et informait sur les différentes démarches à entreprendre suivant les situations. Pendant la période où elles ont été nécessaires, des attestations de déplacement étaient aussi mises en ligne ou imprimées à la demande. **Si vous n'êtes pas encore abonnés à l'info en ligne de la commune, inscrivez- vous sur www.saintseverin.fr.**

Envers le personnel

Grâce à l'engagement tant du personnel administratif que du personnel technique, les services ont continué à fonctionner, les tâches qui pouvaient être maintenues sans risque l'ont été en adaptant et sécurisant les postes (tonte, fauchage des bords de route, ménage et désinfection des locaux, informations des habitants, service au public). Les locaux ont été équipés de plexiglass, gel hydro-alcoolique et masques afin de protéger les agents.

Pour récompenser leur investissement, les élus ont voté une prime exceptionnelle pour le personnel qui a pu se maintenir au travail.

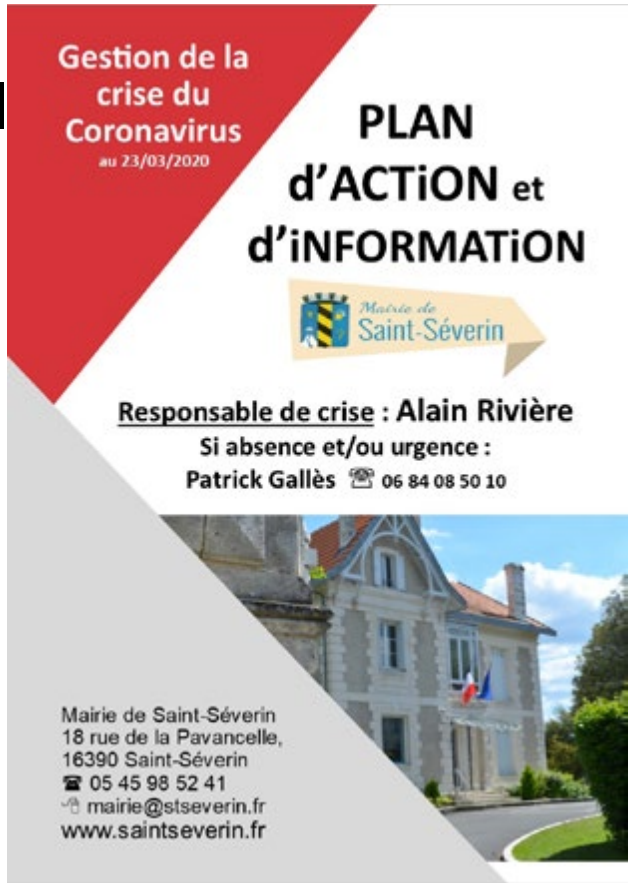

> **Dans cette crise sanitaire sans précédent, préserver la santé des aînés a été la préoccupation première des élus en place.**

L'Agence Postale Communale, fermée pendant quelques jours, a rouvert dès la sécurisation des locaux réalisée. Elle a alors calqué ses jours d'ouverture sur ceux du passage de la Poste.

Envers le commerce local

Dès le 15 mars, les bars restaurants, ont subi des fermetures administratives ainsi que toutes autres activités, hormis épicerie, boulangerie, tabacs, médecin et pharmacie. En raison de la crise, des mesures ont été prises par l'Etat et la Région pour venir en aide aux commerces impactés par la crise.

Dans cet esprit et dans la mesure de ses prérogatives et de ses moyens d'action, le conseil municipal a décidé d'annuler la facture d'assainissement collectif des commerces concernés par une fermeture administrative et d'annuler deux mois de loyer des professionnels du pôle médical qui n'ont pas pu travailler. L'effort consenti par la collectivité est de 4 640,60 €.

La crise et l'école

L'école est de la compétence de la communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne. Toutes les écoles fermées à partir du 16 mars, c'est donc la collectivité qui a ensuite décidé de l'interruption du transport scolaire, de la restauration collective et des activités périscolaires jusqu'au 2 juin 2020.
Pendant le confinement, l'équipe enseignante a continué à accueillir des enfants de personnels soignants (1 à 3 par jour environ).

Le 12 mai, la gestion réfléchie des enseignants de Saint-Séverin a permis une ouverture sans problème et un temps de rodage avec 5 à 7 élèves par classe (25 présents sur 110), ce qui a facilité le respect du protocole sanitaire strict de l'éducation nationale (15 par classe, respect de 4 m² par élève, lavage des mains avec le savon, masque pour les enseignants et le personnel CDC, désinfection des classes deux fois par jour et aération régulière des locaux). Les parents fournissaient un repas froid qui était conservé en chambre froide.

La dernière réunion du conseil

Enfin à situation particulière, moyens totalement inédits et inhabituels. À défaut de pouvoir se réunir autour d'une table, la dernière réunion du conseil municipal conduite en mai par Alain Rivière s'est déroulée en visio-conférence. La commune de Saint-Séverin travaille et avance avec son temps, mais si le progrès facilite la communication en de pareilles circonstances, rien ne remplacera jamais les échanges de visu et le contact humain.

Une aide apportée...

au pôle médical

Début de crise en mars et affolement général. Les masques sont indispensables pour le personnel soignant confronté à la maladie (docteur, infirmières) et les masques chirurgicaux leur sont attribués au compte-goutte. Dans ce contexte, le pôle médical reçoit un don d'environ 50 masques FFP2 de la part de la papeterie Alstrom-Munksjö et autant de Pierre Leparc au Crédit Agricole. Don inespéré car le FFP2, c'est la Rolls du masque, le plus rare, le plus recherché, le plus protecteur. Aussitôt cette manne a été partagée par le docteur Lagrot avec le cabinet infirmier.

aux particuliers

Le département s'est aussi mobilisé pour que chaque charentais reçoive un masque. Pour cette action, ce sont des dizaines de petites mains qui ont sorti les machines à coudre et se sont mises à l'ouvrage. À Saint-Séverin, 8 personnes du club du 3ème âge ont fabriqué quelques 250 masques qui ont été remis au Département. La société Hossimo en a, quant à elle, offert une centaine.

Grâce à cette solidarité, les élus de Saint-Séverin ont pu distribuer des masques à toute la population lors de quatre permanences. Les plus de 70 ans les ont reçus directement dans les boites aux lettres.

Le masque

Nom commun masculin très peu usité dans les conversations jusqu'en mars 2020. A part pour de se déguiser, l'objet lui-même était étranger à notre code vestimentaire.

Depuis quelques mois, ces 6 lettres et l'objet qu'elles définissent jouent un rôle primordial et protecteur dans notre vie et alimentent les conversations, voire les polémiques.

Lors du conseil municipal du 26 mai dernier, chaque élu a reçu de la boutique Hossimo un masque siglé au nom de la commune.

Location de la Guinguette

Fin 2019, la mairie a publié une annonce pour la gestion de la Guinguette cette saison. Deux candidats ont répondu. Considérant la candidature de Sophie Bittard qui a donné satisfaction lors des saisons précédentes et qui a toujours payé ses loyers, le conseil municipal lors de sa réunion du 14 janvier, lui a autorisé l'exploitation durant la période estivale allant du 15 avril au 15 octobre de chaque année. La convention a pris effet à compter du 15 avril 2020, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 15 octobre 2022. Le loyer mensuel a été fixé à 550 euros (dont 100 euros pour la location de la licence IV) plus les charges d'eau et d'électricité.

En raison du confinement et de la fermeture administrative des établissements de type « bar-restaurant », Sophie n'a pas souhaité ouvrir la Guinguette cette année.

La cérémonie du 8 mai sur Facebook

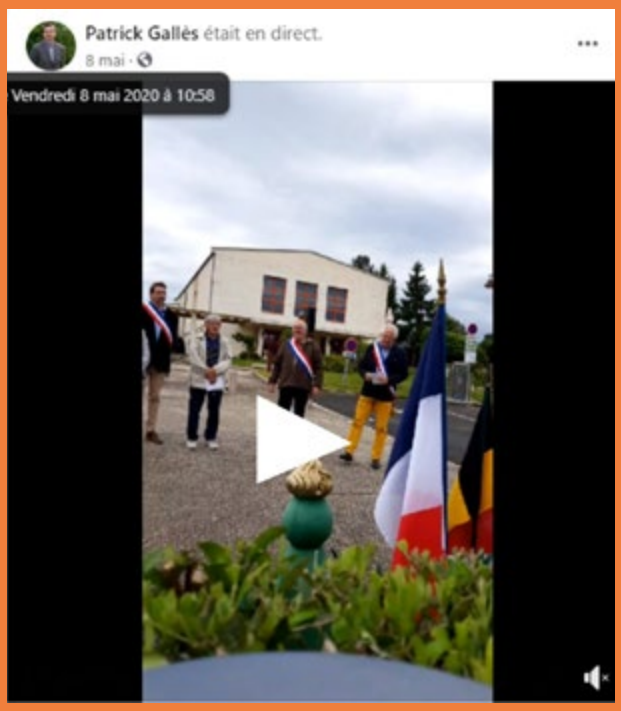

À cause des restrictions sanitaires, cette année la cérémonie commémorative du 8 mai ne pouvait se dérouler qu'en comité très restreint. Afin que les administrés puissent tout de même y assister, une retransmission en direct via Facebook a été organisée.

Versement des subventions aux associations

La commune pratique une politique de soutien actif aux associations de son territoire en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en accompagnant financièrement leurs actions. Pendant le confinement, la mairie a procédé au versement d'un acompte aux associations à hauteur de 50% du montant de la subvention de 2019.

Pour l'année 2020, le détail du versement de subventions se répartit comme suit :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Montant
Amicale des donneurs de sang	250 €
Anciens combattants	230 €
Association pongiste	900 €
Bouge ton École	325 €
Club du 3ème âge	400 €
Comité culture et loisirs	200 €
Entente St-Séverin/Palluaud (football)	2 000 €
Société de chasse	500 €
Société de pêche	200 €
Tennis club	400 €
Vivre ensemble	350 €
CANTON	
ADMR canton Aubeterre	200 €
Groupe pédagogique interscolaire Montmoreau	200 €
Les Chiens de l'Espoir	100 €
ASSOCIATIONS CARITATIVES	
Croix Rouge française (qui intervient à St-Séverin)	550 €
TOTAL	6 805 €

Conséquence de l'orage très localisé du 25 avril dernier, des trombes d'eau ont fait des dégâts sur le vallon du Brunet, du Grand Marchais jusqu'au Michauroi : ce sont les hameaux du Colombier et Chez François Dumoulin qui ont eu le plus gros d'eau. Une habitation de la commune a particulièrement été touchée et les pompiers ont dû intervenir pour des assèchements. Dans le même temps, Francis Guimard et l'entreprise Mickaël Lafraie sont rapidement intervenus pour dégager les routes. Le 1er mai, de fortes pluies ont de nouveau inondé Chez François Dumoulin. Des travaux d'aménagement ont été demandés à l'entreprise Mickaël Lafraie pour éviter que de telles inondations se reproduisent.

Le 30 juin, après qu'un camion ait endommagé un poteau électrique à haute tension au village Chez François Dumoulin, la société Enedis a procédé aux travaux de réparation, occasionnant de ce fait des coupures de courant dans la journée.

Création de deux postes saisonniers

Au service technique

En raison du surcroît d'activité de la période estivale, la commune a recruté un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent à temps complet pour la période du 1er juin au 30 septembre 2020.

Les candidatures ont été nombreuses et les élus ont convoqué trois candidats auxquels ils ont soumis un examen pratique suivi d'un entretien avec un jury. En raison des compétences qu'il a montrées, c'est Damien Petit qui a été sélectionné. Malheureusement, ce dernier s'est blessé sur son temps personnel fin juillet et ne pourra certainement pas reprendre avant la fin de son contrat.

À l'agence postale communale

Pour éviter la fermeture de l'agence postale communale (APC) lorsque l'agent d'accueil Béatrice Robelin prend ses congés annuels, le conseil municipal a décidé de créer un poste de remplaçante. Laura Forillière (voir photo ci-contre) de Pillac, qui poursuit actuellement ses études, sera formée par Béatrice et La Poste la première quinzaine d'août pour travailler ensuite en autonomie la fin du mois. Pour rappel, l'APC est ouverte du mardi au samedi de 9h15 à 12h15. Contact : 05 45 78 27 60.

Passage du Tour Poitou-Charentes Nouvelle-Aquitaine sur la commune

Au niveau du cyclisme, la crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus a entraîné l'annulation et le report de nombreuses épreuves du calendrier international.

Souhaitant sauver les principales épreuves du calendrier, l'Union Cycliste Internationale a apporté quelques modifications qui entraînent un décalage de 2 jours du Tour Poitou-Charentes en Nouvelle-Aquitaine. C'est ainsi que la 34ème édition du TPC se déroulera du jeudi 27 au dimanche 30 août prochain.

Photo © Régis Garnier

Le territoire de notre commune sera donc traversé le jeudi 27 août 2020, lors de la 1ère étape qui reliera Montmoreau à Royan. La caravane du Tour passera sur la commune à 11h58 et les coureurs la traverseront entre 13h10 et 13h20 en arrivant par Montignac le Coq, puis en passant par la route de Montmoreau D709, la route d'Aubeterre D17 en direction de Laprade. Vingt et un bénévoles seront postés à chaque intersection de Saint-Séverin. Si le passage du TPC est une chance pour nos communes du Sud-Charente, il engendrera inévitablement des problèmes de circulation. Il est fortement recommandé de limiter ses trajets le 27 août aux horaires cités précédemment.

Campagne de stérilisation des chats errants

Potentiellement, un couple de chats peut avoir 20000 descendants en 4 ans. Heureusement, nous n'en sommes pas là à Saint-Séverin mais très régulièrement, nous sommes alertés par les riverains du bourg et au-delà sur la prolifération des chats errants et des nuisances que cela occasionne. De plus, les chats errants sont souvent porteurs de maladie et risquent de les transmettre aux chats domestiques. Le Le 23 juin dernier, le Conseil Municipal a décidé de mener une campagne de stérilisation des chats non identifiés en partenariat avec le syndicat départemental de la fourrière et la clinique vétérinaire de Chalais.

Cette première phase de campagne de stérilisation des chats aura lieu du 21 au 25 septembre 2020. Le syndicat de la fourrière mettra à disposition une dizaine de cages qui seront situées dans les zones où les chats sauvages sont les plus présents.

Avant cette campagne de stérilisation, une information sera distribuée aux habitants des zones concernées afin de maintenir les chats domestiques dans les maisons ou de les identifier avec un collier.
Les chats identifiés soit par une puce ou par un collier seront relâchés, les autres seront amenés à la clinique vétérinaire de Chalais. Les chats non identifiés mais déjà stérilisés (visible à l'œil nu pour les mâles) seront remis sur le lieu de « trappage » par l'intermédiaire d'un agent communal ou d'un élu.
Si les chats ne sont ni identifiés, ni stérilisés, le vétérinaire procédera alors au test FEL (leucose)/FIV (syndrome d'immunodéficience acquise du chat). Si l'individu testé est négatif au test, le vétérinaire procédera à sa stérilisation et il sera marqué à l'oreille d'un S (stérilisation) ou d'un O (ovariectomie). Si le chat se révèle positif au test FEL/FIV il sera confié au service de la fourrière sans être stérilisé.

Les chats stérilisés seront ensuite relâchés sur les lieux de leur capture. En effet, les chats sont des animaux territoriaux et leur présence empêchera l'arrivée de félins non stérilisés.

Le syndicat de la fourrière prend en charge 50 € par stérilisation et 25 € par test. Le solde est à la charge de la commune. Pour information, en tant que commune adhérente, Saint-Séverin a versé 596 € en 2019 au syndicat mixte de la fourrière.

Identifier son animal domestique est obligatoire

Le syndicat de la fourrière a récemment mis à disposition de la commune un lecteur de puces, qui s'est déjà révélé très utile.

L'identification des chiens est obligatoire depuis 1999 mais celle des chats, qui avaient été oubliés par la loi, seulement depuis 2012. C'est Nicole Bonnefoy, sénatrice de la Charente qui est à l'origine de cette loi. Mais dans les faits, en 2018 seulement 47% de chats étaient identifiés en France soit environ 7 millions. Nous encourageons donc les propriétaires de chiens et de chats à les faire identifier afin qu'ils puissent être contactés facilement en cas de fugue. Si un chien récupéré par la commune n'est pas identifié, il sera confié au syndicat de la fourrière pour qu'il tente de retrouver le propriétaire. Pour information, les frais de fourrière seront à la charge du propriétaire si son animal n'est pas identifié.

Si la stérilisation des chats domestiques n'est pas obligatoire, on ne peut que la conseiller afin de limiter les abandons et parfois le retour à l'état sauvage.

Patrick Gallès

M. le Maire
Professeur des écoles
Vice-président de la CdC Lavalette Tude Dronne
en charge de la culture, du sport et de la vie associative
44 ans

La fonction de maire est difficile et exigeante, j'en ai pleinement conscience et je m'y suis préparé. Être maire, c'est être au plus près des habitants et de leurs préoccupations en agissant sur leur quotidien, en améliorant le cadre de vie de chacun et en maintenant un haut niveau de services.

Sébastien Désage

1er adjoint
Gérant de société
43 ans

Bruno Mercier

2ème adjoint
Retraité
63 ans

Marie-Edith Plantivert

3ème adjointe
Retraitée
68 ans

Serge Bagouet

Conseiller municipal
Retraité
64 ans

Patrick Benoît

Conseiller municipal
Agent Fonction Publique
56 ans

Karine Fourré-Galluret

Conseillère municipale
Professeure des écoles
39 ans

Benjamin Darès

Conseiller municipal
Employé libre service
30 ans

Les élections municipales

LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE ÉLUE

Agir pour St-Séverin !

Teddy Gendron

Conseiller municipal
Opérateur de scierie
31 ans

Philippe Lagrot

Conseiller municipal
Médecin généraliste
57 ans

Marie-Claude Moisan

Conseillère municipale
Retraitée
67 ans

Marine Nicolas

Conseillère municipale
Animatrice
31 ans

Christophe Planet

Conseiller municipal
Menuisier
36 ans

Amandine Sochard

Conseillère municipale
Animatrice territoriale
36 ans

Anne-Marie Simonet

Conseillère municipale
Retraitée
60 ans

Les élections municipales du 15 mars 2020

Électeurs inscrits : 571
Électeurs votants : 338
Bulletin blanc : 1 Bulletins nuls : 4

Candidats	Nombre de voix
Bagouet Serge	250
Benoît Patrick	312
Dares Benjamin	303
Désage Sébastien	286
Fourré-Galluret Karine	300
Gallès Patrick	298
Gendron Teddy	307
Lagrot Philippe	319
Mercier Bruno	307
Moisan Marie-Claude	292
Nicolas Marine	284
Planet Christophe	307
Plantivert Marie-Edith	284
Simonet Anne-Marie	290
Sochard Amandine	289

Patrick Gallès
Le Maire

Sébastien Désage
1er Adjoint

Bruno Mercier
2ème Adjoint

Marie-Edith Plantivert
3ème Adjoint

Présidents des commissions

Santé . Services à la population . Culture et sport

Maison de santé . Agence postale communale . Espace France Services . Communication et relations avec la presse . Installation sportives et de loisirs . Relations avec les commerçants / artisans / entreprises . Vie associative . Bibliothèque . Environnement .
Référent bourg

Voirie . Rivières . Fêtes et cérémonie

Voirie (avec S. Désage) et chemins . Rivières . Fêtes et cérémonies . Repas des ainés . Salle des fêtes et maison du Colombier (avec M-E. Plantivert) . Barrières, tivoli, tables . Référent informatique, télécommunications . Station d'épuration
Référent Sud commune

Travaux . Entretien et gestion des bâtiments . Sécurité

Construction, travaux et réunions de chantiers (avec les 2 autres adjoints) . Bâtiment communaux . Immeubles locatifs, états des lieux, relations avec les locataires . Contrôles et commissions de sécurité . Cimetière et Église (avec B. Mercier) . Marché, vendeurs ambulants, cirques . Courrier mairie . Comité jumelage
Référent Nord commune

Membres

Karine Fourré . Amandine Sochard . Marie-Claude Moisan . Benjamin Dares . Anne-Marie Simonet . Patrick Benoit . Philippe Lagrot

Karine Fourré . Marie-Claude Moisan . Patrick Benoit . Serge Bagouet . Anne-Marie Simonet . Teddy Gendron . Christophe Planet

Marine Nicolas . Christophe Planet

Le rôle d'un conseiller municipal

• émettre un avis lorsque celui-ci est requis ;
• régler les affaires de la commune par délibérations ;
• poser des questions orales relatives aux affaires de la commune ;
• voter le budget municipal ;
• décider des travaux communaux à réaliser ;
• contribuer au développement économique de la commune ;
• assurer la gestion du patrimoine communal ;
• approuver le compte administratif du maire ;
• formuler des vœux sur des objets d'intérêt local ;
• désigner des membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;
• établir annuellement la liste des contribuables pouvant être désignés comme membres de la commission communale des impôts directs ;
• exercer un pouvoir de contrôle sur l'exercice par le maire de ses fonctions de responsable de l'administration communale.

Élus délégués dans les syndicats & associations

Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne
Patrick Gallès et Sébastien Désage

Agence Technique Départementale de la Charente (ATD 16)
Titulaire : M-E. Plantivert Suppléant : B. Mercier

Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant Dronne Aval (SABV Dronne Aval)
Titulaire : P. Benoit Suppléant : B. Mercier

Syndicat Mixte de rivière du Bassin de la Dronne (SRB Dronne Dordogne)
Titulaires : Patrick Benoit, Teddy Gendron
Suppléants : Sébastien Desage, Christophe Planet

Syndicat intercommunal Scolaire du Ribéracois
Titulaires : Karine Fourré, Marie-Claude Moisan
Suppléants : M-E. Plantivert, Marine Nicolas

Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz (SDEG)
Titulaire : M-E. Plantivert Suppléant : B. Mercier

Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale (GCSMS)
Titulaire : P. Gallès Suppléant : K. Fourré

Syndicat d'eau du Sud-Charente
Titulaires : B. Mercier, Anne-Marie Simonet

Association l'Oison
Sébastien Désage

Syndicat mixte de la fourrière
Titulaire : B. Mercier Suppléant : A-M. Simonet

Salle des fêtes
B. Mercier, K. Fourré, S. Bagouet, M-E. Plantivert

Comité National d'Action Sociale (CNAS)
Patrick Gallès, Valérie Garans

Syndicat mixte Charente Eaux
Titulaire : B. Mercier Suppléant : A-M. Simonet

Défense Nationale
Serge Bagouet

Référent Tempête
Patrick Gallès

Relations avec Anglais & Nord-Européens
Andréa Morgan (membre hors conseil municipal)

Conseil d'école de Saint-Séverin
Patrick Gallès

Commission Appel d'offres
Titulaires : S. Désage, B. Mercier, M-E. Plantivert
Suppléants : A-M. Simonet, P. Benoit, S. Bagouet

Installation du conseil municipal le 26 mai 2020.

Les séances du conseil municipal

Le conseil municipal se réunit au minimum une fois par trimestre sur convocation du maire. Par ailleurs, le maire peut réunir l'assemblée délibérante de sa propre initiative chaque fois qu'il le juge utile.

En outre, il est tenu de réunir le conseil municipal dans un délai maximal de trente jours suivant la demande motivée :
* du représentant de l'Etat dans le département (ce délai peut être réduit à la demande du représentant de l'Etat en cas d'urgence) ;
* ou de la majorité des membres du conseil municipal dans les communes de moins de 3 500 habitants.

Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie. Il peut également délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune à condition que ce lieu ne contrevienne pas au principe de neutralité, qu'il offre de bonnes conditions d'accessibilité et de sécurité et qu'il permette la publicité des séances. Naturellement, les habitants doivent être informés du changement de lieu par tout moyen à la convenance de la commune.

La communauté de communes Lavalette Tude Dronne dans votre quotidien

Composée de 50 communes, la communauté de communes (CdC) Lavalette Tude Dronne est principalement un espace rural aux paysages variés et intacts où vivent 18 157 habitants. Chalais, Montmoreau, Saint-Séverin, Aubeterre et Villebois-Lavalette représentent les cinq plus importants bourgs et villages, avec pour certains d'entre eux, des caractéristiques patrimoniales importantes.

Elle exerce, de plein droit, sur l'ensemble de son périmètre, des compétences qui sont listées ci-après.

Les compétences obligatoires

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

2° Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

3° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

4° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Les compétences optionnelles

1° Politique du logement et du cadre de vie

2° Création, aménagement et entretien de la voirie

3° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

4°Action sociale d'intérêt communautaire

Les compétences facultatives

1° Traitement des déchets industriels banals

2° Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) : contribution financière (compétence restituée à la commune en 2020)

3° Assainissement non collectif

4° Équipements touristiques :
* Création, aménagement, entretien et animation de la plaine de loisirs d'Horte et Lavalette
* Création, aménagement, entretien et promotion des chemins de randonnée
* Aménagement, développement, entretien et gestion du site de Poltrot situé sur la commune de Nabinaud;
* Création, aménagement, entretien, gestion et promotion des circuits de randonnée pédestres, équestres et VTT inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), présentant un intérêt thématique et patrimonial, un intérêt paysager et environnemental et assurant la liaison entre deux communes du territoire.

Les écoles -dont celle de Saint-Séverin- sont gérées par la CdC Lavalette Tude Dronne

5° Petite enfance - enfance et jeunesse :
* Action en faveur des jeunes; participation à la mission locale ou à toute autre structure s'y substituant, en fonction de l'offre de services proposée aux jeunes du territoire et soutien aux actions de mise en œuvre par ces structures
* Étude, création, aménagement, entretien et gestion de structures d' accueil destinées à la petite enfance : relais d'assistants maternels, lieu d'accueil enfants-parents, multi-accueil micro-crèche...
* Étude, création, aménagement, entretien et gestion de structures d'accueil de loisirs sans hébergement destinées aux enfants de 3 à 17 ans
* Transport de personnes, dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement
* Cantines scolaires
* Garderies périscolaires
* Transport scolaire d'école à école
* Activités périscolaires liées à la réforme des rythmes scolaires
* Gestion du réseau d'aide spécialisée pour les enfants en difficulté (RASED),

6° Développement d'activités et de manifestations culturelles, sportives, éducatives et de loisirs ayant lieu sur le territoire :
* Étude, soutien ou réalisation d'actions, de manifestations et d'animations s'inscrivant dans le cadre des politiques communautaires ;
* Organisation et gestion des Gaminades, festival de spectacles pour jeune public.

7° Maison de services au public et espaces France Services

8° Maisons de Santé :
* Études, création, aménagement, entretien et gestion des bâtiments destinés à l'installation de professionnels de santé regroupés en «Maison de santé ».

9° Bornes électriques :
* Création, entretien et exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Même si Stéphanie Favrais, agent conseiller de l'espace France Services est employée par la commune, elle est mise à disposition 27h par semaine à la CdC qui a pris la compétence de la gestion des Maisons de services au public et espaces France Services le 1er janvier 2015.

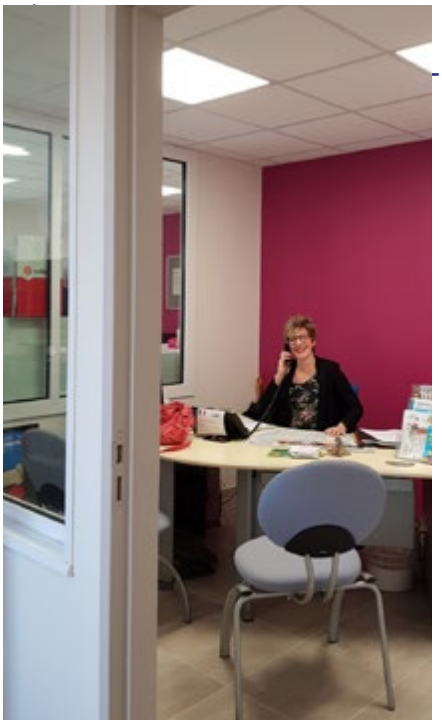

Une communauté de communes (CdC), qu'est ce que c'est ?

Dans le paysage de l'intercommunalité qui maille le territoire français, la communauté de commune figure comme le modèle de regroupement rural afin d'assurer au mieux le transfert des compétences dans le cadre de la décentralisation.

Définition juridique

Suivant l'article L5214-1 du CGCT-Code Général des Collectivités Territoriales « La communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. »

Mode de fonctionnement

Le conseil est composé d'un organe exécutif composé d'un Président, des vice-Présidents et d'un bureau communautaire. Les décisions sont prises par voie de délibération et d'arrêté.

Compétences

Les communautés de communes exercent les compétences qui leur ont été soit transférées par les communes membres, soit par la Loi, de manière obligatoire avec cependant un choix d'option pour certaines d'entre elles.

Élection du nouveau bureau de la CdC le 9 juillet 2020

❶ Jean-Yves AMBAUD, Président de la Cdc,
❷ Chantale GOREAU, V.P Affaires Scolaires ❸ Jean-Michel BOLVIN, V.P Développement Economique
❹ Christine LABROUSSE, V.P Finances et Ressources Humaines
❺ Patrick GALLES, VP Culture, Sport et Vie Associative ❻ Mireille NEESER, V.P Services à la population
❼ Joël BONIFACE, V.P Aménagement durable du territoire et de l'Habitat
❽ Patrick EPAUD, V.P Tourisme et Numérique ❾ Vincent GUGLIELMINI, V.P Bâtiment, Voirie, Equipement

Photo © CdC Lavalette Tude Dronne.

Historique des transferts de charges (coût annuel) de la commune à la communauté de communes

1er janvier 2009	Pôle tourisme	3 596,00 €
	Centre de loisirs ALSH	2 300,00 €
	École : aide aux devoirs	2 518,00 €
	École : garderie périscolaire	7 050,00 €
	École : fonctionnement	71 268,00 €
	École : investissement	20 648,00 €
	Voirie sur 1,881 km	1 500,00 €
	Rivière Dronne	1 100,00 €
	Mission Locale	555,00 €
	SDIS (service départemental d'incendie et de secours)	21 726,00 €
	Pays Sud-Charente	2 617,00 €
1er janvier 2012	Restitution Rivière Dronne	- 1 100,00 €
1er janvier 2015	Relais Services Publics	6 665, 32 €
1er janvier 2016	Voirie : la totalité des 33,198 km	19 915,45 €
1er janvier 2018	Fibre optique (emprunt sur 30 ans)	3 614, 76 €
	TOTAL	**163 973.53 €**

Pourquoi payer un transfert de charges ?

En 2009, lorsque la commune de Saint-Séverin a intégré la CdC du Pays d'Aubeterre, elle a transféré des compétences qui ont été ensuite gérées par la CdC. En toute logique donc, la commune doit s'acquitter tous les ans d'une «participation» qu'on appelle «transfert de charges» pour les services et compétences transférées à la CdC afin que celle-ci puisse en assumer la gestion.

Parfois, il arrive qu'une CdC restitue une compétence à la commune, comme c'est le cas cette année avec le SDIS qui est de nouveau payé par la commune.

La CdC Lavalette Tude Dronne

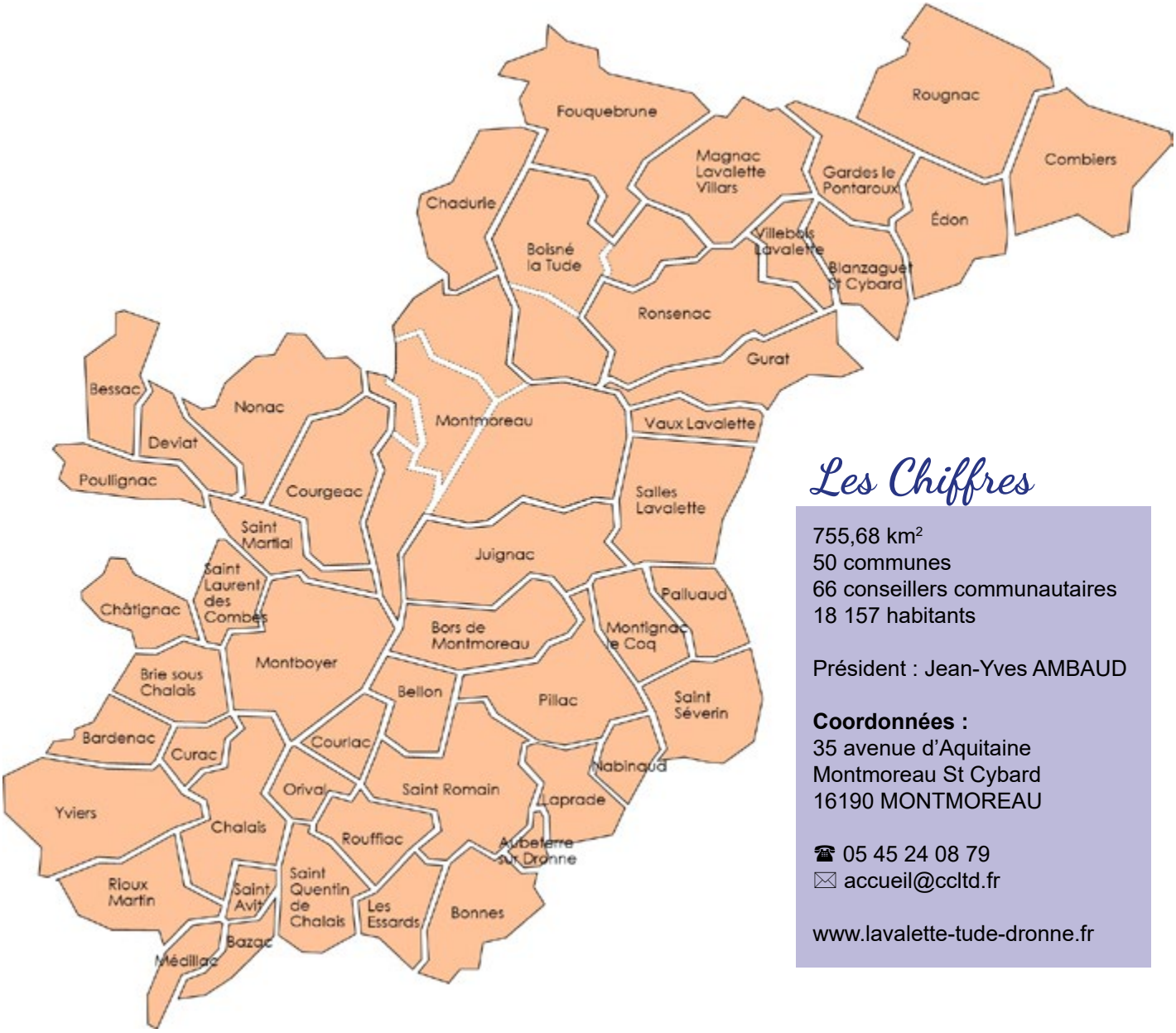

Les Chiffres

755,68 km²
50 communes
66 conseillers communautaires
18 157 habitants

Président : Jean-Yves AMBAUD

Coordonnées :
35 avenue d'Aquitaine
Montmoreau St Cybard
16190 MONTMOREAU

☎ 05 45 24 08 79
✉ accueil@ccltd.fr

www.lavalette-tude-dronne.fr

Le siège de la communauté de communes se situe rue d'Aquitaine à Montmoreau

La boulangerie-pâtisserie de Yohan et Laurine Garel déménage

Le déménagement de la boulangerie-pâtisserie de Yohan et Laurine Garel était prévu depuis plusieurs mois. Alors qu'ils viennent juste de quitter le centre-bourg pour la rue du Périgord (près du SPAR), les jeunes boulangers de Saint-Séverin prennent de plein fouet la crise provoquée par la Covid-19. Leurs motivations étaient louables et compréhensibles. « Nous sommes installés à Saint-Séverin depuis 8 ans explique le jeune couple, notre souhait était de rester dans notre village et de devenir propriétaires. Nous avons choisi cet emplacement pour faciliter le stationnement et offrir à la clientèle un snacking à prendre sur place ou à emporter, ainsi que des formules petit-déjeuner ».

Le nouveau local s'ouvre sur une partie magasin vaste, lumineuse et accueillante, peinte de couleur chaude. Dans la vitrine s'étalent viennoiseries, gâteaux appétissants fabriqués maison, sandwichs, pizzas, wraps et différents pains dont de nouveaux pains spéciaux (aux céréales noires, maïs, chèvre miel, fougasse, etc.). « Nos viennoiseries maison ont été reconnues label qualité St-Honoré » dit Yohan « les farines proviennent du moulin Centre Atlantique à Saint-Claud et sont certifiées label rouge » ajoute Laurine.

À gauche de la partie boutique le fournil équipé à neuf permet plusieurs fournées par jour. À droite, une séparation isole un coin salon de thé, dégustation. Des tables sont installées à l'extérieur quand la météo le permet. La boulangerie propose aussi la livraison à domicile.

La boulangerie est ouverte du mardi au samedi de 7h à 13h et de 16h à 19h, le dimanche de 7h à 12h30. Pendant l'été, c'est aussi ouvert de 7h à 12h30.

Le mercredi sur le parking, un petit marché s'installe avec un rôtisseur (qui vient aussi le vendredi), un fromager de Périgueux ainsi qu'un pépiniériste de Saint Martial de Viveyrols.

Contact :
05 45 78 50 08 / 06 50 33 84 46
ou page facebook.

Lorsque la météo le permet, il est possible de déguster les douceurs sur la terrasse prévue à cet effet.

Le Carrefour du Meuble ferme définitivement ses portes

Le 30 juin, le magasin de meubles « Carrefour du Meuble » à Saint-Séverin a définitivement fermé ses portes. Avec la vente de son bâtiment, l'aventure d'une vie se termine pour Jean-Paul Panajol.

A 87 ans, il revient volontiers sur 60 années de travail et sur son unique préoccupation : faire tourner son magasin. Il se souvient « des années où on achetait un meuble pour la vie », et le temps d'après, où il lui a fallu s'adapter au changement du mode de consommation. C'est là qu'il a eu l'idée de faire venir des vedettes et d'amener la foule dans sa boutique.

Les plus grandes stars se sont succédées sous son chapiteau de 3000 places : Dave, Annie Cordy ou encore Patrick Sabatier et Michel Drucker. Quand les vedettes sont devenues inabordables, il a appelé les copains, amoureux comme lui des grosses cylindrées et des belles carrosseries. Là encore, il a offert du rêve à un public connaisseur et conquis. À des centaines de kilomètres à la ronde, Saint-Séverin ne doit d'ailleurs sa renommée qu'au souvenir des manifestations organisées par le Carrefour du Meuble.

En mars 2019, France Dimanche recueillait encore dans ses pages les anecdotes sur les célébrités parfois capricieuses qu'il a rencontrées. Autant de témoignages d'une réussite qu'il ne doit qu'à lui et à son esprit d'entreprise, d'une longévité qui n'inspire qu'admiration et respect.

Le camion pizza s'installe à l'arrêt de bus

Lors de la séance du conseil municipal du 14 mai dernier, les élus ont autorisé le camion ambulant de M. Gady « Pizza La Fringale » à stationner en face du parking SPAR à l'arrêt de bus le dimanche soir de 18 h à 20 h 30.

Les infos trouvées sur sa page Facebook :

Pizzas artisanales à emporter, élaborées avec des produits frais, pâte pétrie à la main par le chef Claude Gady, + de 30 ans d'expérience. Vous pouvez le contacter au 06 32 96 04 76.

La spécialité de la maison : une pizza aux noix de Saint Jacques.

Le pôle enfance jeunesse

l'accueil de loisirs

Le nouveau centre de loisirs fête ses 1 an

Pendant les vacances de février, enfants et animateurs sont partis à la découverte des différents carnavals du monde. Pour immortaliser ces moments, nous avons créé un tableau photos regroupant tous les carnavals découverts que nous avons accroché au mur pour que tout le monde puisse en profiter.

Nous n'avons pas échappé au chamboulement de la crise sanitaire actuelle. En effet nous avons dû modifier les procédures d'accueil des familles ainsi que l'organisation des journées d'activités pour les mercredis et cet été. De ce fait, notre marché fermier n'aura pas lieu cette année mais nous comptons sur vous l'année prochaine.

Au vu de la situation actuelle, il nous paraissait primordial de nous recentrer sur les choses simples et importantes de la vie, c'est pourquoi notre thème pour ces vacances est le BONHEUR ! Nous avons aussi pu fêter avec les enfants nos 1 an dans notre nouveau centre, et oui que le temps passe vite !

Nous vous souhaitons de belles vacances et prenez soin de vous.

Nadia Barcoujaraud,
Directrice du centre

Les enfants dans le labyrinthe de Poltrot

Les jeunes lors d'un grand jeu d'aventure «évadons-nous dans les îles»

Contact

Le centre de loisirs de St Séverin est ouvert tous les mercredis en période scolaire de 7h45 à 18h30 et durant les vacances scolaires (sauf Noël et cette année les 3 dernières semaines d'août). Les enfants y sont pris en charge par une équipe dynamique et disponible. Pour plus d'informations, contactez le service enfance jeunesse au : ☎ 05 45 98 52 42 ou par mail : n.barcoujaraud@ccltd.fr

L'accueil des ados

Photo © Charente Libre. Les ados s'initient au freeze à la salle des fêtes.

Pour des raisons sanitaires et de sécurité liées à la COVID-19, le secteur ados a annulé en juillet ses 2 camps et a limité l'ouverture du centre au mois de juillet (habituellement, il est ouvert en juillet et août).

Malgré ces contraintes, beaucoup d'ados ont répondu à l'appel de l'été: nous avons eu 43 ados différents et accueilli une moyenne de 16 ados par jour. Les 2 dernières semaines de juillet ont d'ailleurs affiché complet !

Pour la plus grande joie de nos ados, Delphine et Kévin, les animateurs du secteur, ont proposé des activités de plein-air diverses et variées comme : canoë, accrobranche, laser game, ventriglisse, baignade, pêche, etc.
Le dispositif « ÉTÉ Actif » porté par le Conseil Départemental s'est également invité dans le planning puisque nos jeunes ont pu participer à une randonnée VTT et à la veillée à Poltrot.

Depuis la rentrée de septembre 2019, l'accueil de loisirs des ados basé à Saint-Séverin est ouvert les mercredis tous les 15 jours et durant les vacances scolaires (sauf les vacances de Noël). Pour ceux qui habiteraient sur le secteur de Villebois, Montmoreau ou Chalais, un service de ramassage est organisé pour transporter les ados jusqu'à Saint-Séverin.

Pour tous renseignements et inscriptions, contacter « L'Oison », le Pôle Jeunesse situé à Montmoreau au 05 45 23 21 92.

Gisèle Charpentier,
Référente famille, Association l'Oison

Les ados au départ d'une randonnée VTT vers la plage d'Aubeterre.

La presse en parle

Les propositions de l'Oison séduisent les ados

Suants et soufflants, vingt-et-un jeunes de l'accueil ados de l'Oison à Montmoreau venus de tout le territoire de la communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne s'essayer mardi 25 février à la salle des fêtes de Saint-Séverin au jui-jitsu brésilien, au hip-hop et au freeze, ce dernier exercice consistant à se figer dans une position.

Répartis en deux groupes coachés par Thomas Lacan pour la première discipline et Laurent Watel pour les deux autres, garçons et filles ont pris beaucoup de plaisir, même si les mouvements ou les prises réalisés avec aisance par le prof n'étaient pas toujours faciles à reproduire par les jeunes.

Texte paru dans la Charente Libre le 4 mars 2020

L'association pongiste séverinoise

Le déroulement de la 2ème phase de la saison 2019/2020 s'est figé le 17 mars 2020 en raison de ce « fichu virus » ; à cette date, soit aux 2/3 de l'exercice, l'association comptait 39 licenciés, pas loin du record de l'année précédente.

Le championnat n'a donc pu aller à son terme ; les positions de nos 4 équipes seront les mêmes pour le nouvel exercice qui devrait commencer le 25 septembre 2020 si les mesures sanitaires le permettent et si la fédération de tennis de table donne son feu vert.

Cet arrêt a été salutaire à l'équipe fanion qui se trouvait en très mauvaise position et pas loin de la relégation en division 1 du département ; les 3 autres équipes avaient bien commencé la 2ème phase.

Le 7 mars, 17 membres du club ont participé au tournoi de Chalais et ont obtenu de bons résultats, notamment grâce à nos jeunes pousses.

En accord avec la nouvelle municipalité et la mise en place des mesures nécessaires, les entrainements ont pu reprendre le 9 juin en respectant les gestes barrières et après l'inscription sur le site internet du club ; les adhérents devaient réserver leur place sur les créneaux horaires fixés ; seules 12 personnes (dont 2 responsables) étaient autorisées à pratiquer leur loisir en même temps.

La reprise officielle de la saison 2020/2021 devrait avoir lieu le 1er septembre ; les documents nécessaires au renouvellement des licences et à l'inscription seront délivrés lors de l'Assemblée Générale prévue le 5 septembre 2020.

Gilbert François, le secrétaire

Les pongistes de l'APS lors du tournoi de Chalais le 7 mars 2020

ENTENTE ST-SÉVERIN PALLUAUD (FOOTBALL)

Michaël Holderbaum est intervenu pour le réhaussement des poteaux de but

Le 25 juillet, les membres de l'association ont entièrement nettoyé les locaux du foot, la main courante et repeint ce qui était nécessaire.

Le Comité Culture et Loisirs

Les bénévoles lors de la préparation des cagouilles

La crise sanitaire a mis en berne le panorama culturel au niveau national. Du fait de l'annonce de l'annulation des grands événements jusqu'à mi-juillet en raison de l'état d'urgence sanitaire, le Comité Culture et Loisirs a été contraint de renoncer à l'organisation de la fête locale annuelle qui devait se dérouler à Saint-Séverin du 3 au 6 juillet.
L'association remercie les bénévoles et "fêtards" et adresse son soutien le plus chaleureux aux personnes et collectifs qui subissent les conséquences de la crise.

Rendez-vous le 30 août prochain pour la Fête de la Cagouille et des Traditions (avec un système de barquettes à emporter) et le vide-grenier.
Réservations au 07 49 44 03 36.

L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

par Bruno Gay, le Président

Remise de diplômes, médailles et de grades à notre Sainte Barbe.

Nouvel aménagement du parterre devant la caserne avec des anciens dévidoirs. Merci à Enzo et Christophe M.

Après une période de confinement sans manifestation, les amicalistes se sont retrouvés le 14 juillet pour un repas convivial.

Le centre d'incendie et de secours de Saint Séverin recrute

Rejoignez les effectifs de sapeurs-pompiers de Saint Séverin et participez à la sécurité de vos concitoyens en marge de votre vie personnelle et professionnelle

Qui peut s'engager ?

Cet engagement citoyen est ouvert à tous. Cependant, il est régi par quelques conditions, précisées par le décret relatif aux sapeurs-pompiers volontaires :

* Avoir 17 ans au moins et 55 ans au plus,
* Jouir de ses droits civiques,
* Absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
* Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique adaptées et correspondantes aux missions effectivement confiées,
* Contracter un engagement de 1 an période probatoire,
* S'engager à suivre une formation.

Contactez
le Chef de Centre au
07 72 21 02 26

L'ARC EN CIEL BOULISTE

Et voilà un sacré chantier de «nettoyage» entrepris par le club de l'Arc En Ciel Bouliste le 24 juillet dernier.

Nous tenons à remercier Teddy d'avoir utilisé les grands moyens afin que nous puissions enfin nous débarrasser de toutes les mauvaises herbes qui s'étaient accaparées notre agréable terrain de boules et tout cela gracieusement.

Merci également à JP et Pierre pour leurs bras, notre Président Christophe pour le déblayage mais aussi à notre Maire Patrick Gallès pour le prêt du véhicule communal.

Charlotte Darès,
secrétaire adjointe du club

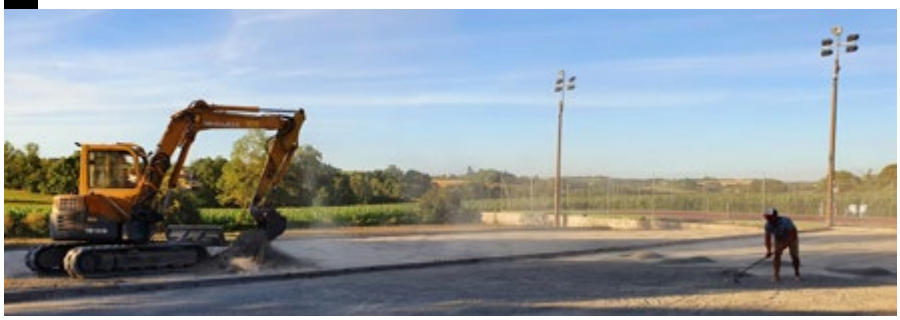

L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG

L'amicale des donneurs de sang déplore la fin de la collecte sur la commune. En effet, la nouvelle direction départementale a estimé que les 35 dons de sang habituels n'étaient pas suffisants pour maintenir la collecte sur Saint-Séverin.

Merci à tous les fidèles donneurs qui s'y sont déplacés toutes ces années. Merci de leur engagement et de leur confiance !

Aucun traitement ni médicament de synthèse ne peuvent encore se substituer aux produits sanguins labiles. Afin de répondre aux besoins des patients, l'Établissement Français du Sang compte uniquement sur les donneurs de sang bénévoles.

Nous invitons les donneurs à se rendre désormais sur les collectes de Chalais, Montmoreau et Ribérac.

Les infos pratiques

Bibliothèque municipale

Bibliothèque aménagée au sous-sol de la mairie. Françoise Rouquette vous y attend un jeudi sur deux de 10 h à 12 h ainsi que le 1er jeudi de chaque mois de 17 h à 18 h.

Août	Septembre
Le **06** de 10 h à 12 h et de 17 h à 18 h Le **20** de 10 h à 12 h	Le **03** de 10 h à 12 h et de 17 h à 18 h Le **17** de 10 h à 12 h
Octobre	**Novembre**
Le **1er** de 10 h à 12 h et de 17 h à 18 h Le **15** de 10 h à 12 h Le **29** de 10 h à 12 h	Le **05** de 10 h à 12 h et de 17 h à 18 h Le **19** de 10 h à 12 h
Décembre	**Janvier 2021**
Le **03** de 10 h à 12 h Le **17** de 10 h à 12 h Le **31** de 10 h à 12 h	Le **07** de 10 h à 12 h Le **21** de 10 h à 12 h

Foire de Ribérac

Les personnes qui souhaitent se rendre à la foire de Ribérac doivent être présentes sur la place du square à 9 h précises les 1er et 3ème vendredis du mois (voir jours ci-dessous). Le bus communal les y attend.

Si vous êtes âgé(e) de plus de 70 ans et que vous vivez en Charente, vous pouvez demander un chéquier d'une valeur de 60 € destiné à payer vos trajets à la foire. Renseignez-vous à l'espace France Services de Saint-Séverin.

Août	Septembre	Octobre
07 et 21	04 et 18	02, 16 et 30
Novembre	**Décembre**	**Janvier 2021**
06 et 20	04 et 18	15 et 29

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires de levée du courrier & des colis
du lundi au vendredi à 12h15
le samedi à 11h15

Horaires d'ouverture
du mardi au samedi :
9h15 à 12h15

La boîte aux lettres jaune est désormais située à côté de l'agence postale communale

France Services

Stéphanie FAVRAIS
Votre Agent Conseiller

☎ 05 45 98 19 07
✉ 16, Rue du Périgord
16390 Saint-Séverin
s.favrais@ccltd.fr

Horaires d'ouverture
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
9h15 à 12h00 et 13h30 à 16h00
Mercredi : 9h00 à 12h00

Uniquement sur rendez-vous pendant la crise sanitaire

STOP...aux lingettes dans les toilettes. On vous dit que les lingettes nettoyantes sont bio-dégradables et qu'on peut les jeter sans crainte dans les WC. Ne croyez pas aveuglément les arguments de vente des enseignes. Les employés chargés de l'entretien peuvent vous assurer, avec visite à l'appui si besoin, qu'elles empêchent la filtration à la station de pompage, qu'elles bouchent le dégrilleur et que c'est une véritable calamité pour les installations.

Un incendie dans le centre bourg alors que les immeubles sont tous mitoyens aurait pu être catastrophique. Heureusement, ce 17 juillet, ils étaient trois copains qui discutaient dans la rue et qui ont aussitôt donné l'alerte aux propriétaires.
Félicitations à ces jeunes Giovanny, Eddy et Louis pour leur réactivité et leur sens des responsabilités. La grange est brûlée, mais grâce à eux et à l'intervention des casernes de pompiers de Saint-Séverin, La Couronne, Blanzac, Chalais et Ribérac, le sinistre a pu être maîtrisé et les habitations voisines préservées.

Quand certains galèrent pour se nourrir jusqu'à la fin du mois, d'autres jettent la nourriture. Tels les malins qui se sont servis d'œufs comme projectiles pour salir les jeux du parc et la boîte à lire près de la mairie. Sans doute les mêmes qui pour montrer que leurs biceps sont aussi développés que leurs cerveaux ont déposé les barrières sur les toboggans. Consternant !

Pas beaucoup plus malin, celui qui s'est compliqué la vie à transporter un énorme tas de branchages ainsi qu'un sac rempli de plastiques dans le coin le plus retiré de la halte nautique, alors qu'il lui aurait été bien plus facile d'aller à la déchetterie et surtout cela aurait éviter du travail aux agents de la commune en sous-effectif.

Un grand merci à tous

Chacun a son domaine de compétence et les outils qui l'aident à l'exercer. Mais quand certaines personnes mettent l'un et l'autre gratuitement et bénévolement au service de la commune, on ne peut que saluer le geste et les remercier.

- Pour les gestes généreux pendant le confinement, merci à l'entreprise Ahlstrom-Munksjö, le Crédit Agricole, la boutique Hossimo, les couturières bénévoles du club du 3ème âge pour les dons ou la couture de masques.

- Pour l'aide rapide et efficace de Francis Guimard et Mickaël Lafraie lors du sinistre du 25 avril.

- Aux personnes qui participent à l'embellissement du village en nettoyant devant chez eux.

Il existe un arrêté préfectoral qui règlemente les jours et les heures de la journée pendant lesquels nous avons le droit de faire du bruit: tondre, débroussailler, scier, taper, laisser les enfants hurler dans la piscine … et il y a d'autres moments bien précis, qui sont une fois de plus rappelés dans le bulletin, pendant lesquels on n'a plus le droit de faire du bruit. Un exemple: passer la tondeuse le dimanche n'est autorisé que de 10h à 12h c'est tout ! Et si vous faites vrombir un moteur en dehors de cet horaire ce jour-là, non seulement vous pourrissez la vie de vos voisins, mais vous êtes surtout en infraction et amendable.

Ce que dit l'arrêté préfectoral

Pour les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils qui sont susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage, en raison de leur intensité sonore les travaux sont autorisés aux horaires suivants :
- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30. Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Pour les horaires des travaux réalisés par des entreprises chez des particuliers, ils sont autorisés les jours ouvrables, entre 7 h et 20 h. Ils sont interdits les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente ou nécessaire dûment justifiée auprès du maire.

Notons que les infractions peuvent être constatées par la Gendarmerie, sans mesure acoustique, et donnent lieu à des amendes de 45 à 180 €.

MAiRiE

18, Rue de la Pavancelle
16390 Saint-Séverin

☎ 05 45 98 52 41
🖷 05 45 98 92 50
✉ mairie@stseverin.fr

Ouverture au public :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Permanence téléphonique :
du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30